

Utilisation abusive du titre de médecin

Doc	a038013
Date de publication	19/09/1987
Origine	NR
Thèmes	Publicité et réclame

Un médecin s'étonne auprès de son conseil provincial de l'utilisation 'publicitaire' du titre de médecin par un confrère, président d'un groupement politique.

Le Conseil national a déjà émis un avis, en mai 1985, au sujet des médecins candidats à des élections politiques et il ne pense pas que la mention de son titre par un médecin qui préside un groupement politique puisse être considérée comme un acte antidéontologique.

Avis du Conseil national:

Saisi d'une question concernant un mandat politique, le Conseil national a, le 11 mai 1985, décidé que "les médecins sont autorisés à fournir des informations correctes concernant leur personne, mais qu'ils ne peuvent profiter de leur candidature pour acquérir de la clientèle".

Le Conseil national estime que, par analogie, l'utilisation du titre de docteur en médecine dans la vie publique ou politique n'est, en principe, pas contraire à la déontologie.